



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante, qui modifie le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal :

### **Résolution 2021-07-195 - Autorisant la modification du calendrier des séances de conseil pour les séances ordinaires et les caucus des mois d'octobre et de novembre 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums (LERM) stipule que le conseil ne peut siéger dans les 30 jours précédant le jour du scrutin d'une élection générale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums (LERM) stipule que le conseil ne peut siéger tant que les élus n'ont pas prêté serment et que ce délai est fixé à 30 jours après le jour du scrutin.

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances de l'année 2021 avait été prévu sans tenir compte de la période électorale et des précédentes dispositions législatives;

CONSÉQUEMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de modifier les dates des séances du mois d'octobre et de novembre selon le tableau ci-dessous :

Rencontre prévue	Date actuelle	Date modifiée
Séance ordinaire	12 octobre	5 octobre
Séance ordinaire	9 novembre	23 novembre

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 14 juillet 2021

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 14 juillet 2021.

Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière